

1. GÉNÉRALITÉS

L'USCP BASKET, affiliée à la FFBB (Fédération Française de Basket-ball), est une association Loi de 1901. Nous offrons à chacun l'opportunité de pratiquer le Basket-ball à son niveau (loisir et compétition) dans une ambiance familiale, conviviale, emprunte des valeurs de notre sport : le fair-play, le respect et l'esprit d'équipe. Nous espérons donner envie à tous nos licenciés de suivre l'exemple de nos bénévoles dans leur implication citoyenne au sein du club (arbitrage, tables de marque, coaching, entraînements, animations...).

Le présent règlement intérieur a pour objectif de permettre aux adhérents de pratiquer le Basket-ball dans les meilleures conditions. Identifiant droits et devoirs de chacun, il est un outil pour préciser le fonctionnement de l'association et responsabiliser les membres. **L'adhésion au club engage le licencié à respecter ce règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.**

On peut être adepte du Basket-ball et rêver qu'il suffit de pratiquer cette activité sportive en se contentant de quelques notions de base ; il faut savoir que le **Basket-ball ne s'improvise pas**. Le Basket-ball est **un sport collectif**. Il est, par conséquent, indispensable d'avoir **un bon esprit d'équipe**.

Il doit se pratiquer dans le respect :

- de la structure et des objectifs du projet club,
- des règlements **FFBB**,
- de l'adversaire,
- de l'arbitre,
- de ses coéquipiers,
- de l'entraîneur,
- du public,

afin de développer **l'esprit sportif**.

L'USCP Basket s'engage sur la qualité de la formation et de l'encadrement, pour permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball.

2. ADHÉSION

Toute personne demandant son adhésion à l'**USCP BASKET** devra :

- se licencier à la FFBB,
- s'acquitter de sa cotisation,
- accepter sans réserve le présent règlement.

Le jour du dépôt de la licence, il sera exigé la totalité de la cotisation selon les modalités de paiement fixées par le bureau chaque année. Les prix des licences et les modalités de paiement sont détaillées dans la feuille tarifaire en annexe de la demande d'adhésion. Ces prix incluent un lot de cartons de loto, dont le nombre et la valeur sont fixés chaque année par le bureau.

Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement intégral de la cotisation. Une prise de licence en cours de saison ne pourra en aucun cas donner lieu à réduction sur le prix de la cotisation (hors cartons de loto). Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement (même partiel) de cotisation en cours d'année en cas de démission, de blessure ou d'exclusion d'un membre. La licence n'aura de valeur effective que lorsqu'elle aura été homologuée par la FFBB. Cette homologation ne peut intervenir que quelques jours après l'envoi de la demande de licence lui-même précédé par la remise du dossier d'inscription complet et validé par le club.

Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels en début de saison (mois de septembre), ou en fin de saison (après la clôture des championnats officiels des catégories concernées).

Pour les mutations, adressez-vous aux responsables (modalités particulières demandées par la FFBB).

Le joueur s'engage à régler 100% des frais de mutation si celui-ci quitte notre club dans un délai de moins 6 mois après la signature.

3. INSTALLATIONS, MATÉRIELS ET EQUIPEMENTS

Les entraînements et rencontres à domicile ont pour cadre les installations municipales de la halle des sports et du gymnase Delaune à Portes-lès-Valence. Chacun devra se conformer aux règlements municipaux spécifiques à l'accès de ces équipements sportifs. Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à **la pratique exclusive en salle**. Le même respect sera apporté vis-à-vis des installations des clubs visités. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matchs.

Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket (chaussures de sport, short, tee-shirt et gourde). Les licenciés qui se présenteront sans tenue de sport ne pourront pas participer à l'entraînement. A l'occasion de chaque match, une tenue est fournie au joueur par le club. Le lavage des tenues est à la charge des joueurs : un roulement

devra être instauré dans chaque équipe. Les tenues lavées doivent être impérativement restituées à l'entraîneur au plus tard lors du dernier entraînement précédant le match suivant. Toutes les tenues devront être restituées au club au plus tard deux semaines après la clôture du championnat. Le club se réserve le droit de facturer au licencié le matériel non rendu ou détérioré volontairement au prix du neuf.

4. ENTRAÎNEMENTS, MATCHS ET DÉPLACEMENTS

Par respect pour l'entraîneur et les autres membres de l'équipe, le joueur fera preuve d'assiduité et de ponctualité aux séances d'entraînement, aux matchs de sa catégorie, aux événements (sauf cas de force majeure) et avertira le plus tôt possible les responsables en cas d'indisponibilité.

Les entraînements hebdomadaires sont planifiés et communiqués en début de saison. Les lieux et horaires de départ pour les déplacements sont fixés par le club.

La prise en charge prend effet à partir de l'heure du rendez-vous et se termine à la fin de l'horaire prévu de la séance d'entraînement, de la fin d'un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez-vous pour les rencontres extérieures.

Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant chaque entraînement et compétition et nous signaler si vous autorisez votre enfant à rentrer seul à son domicile par ses propres moyens.

Le club n'assume aucune responsabilité en dehors des heures d'activités ou en cas d'absence de l'entraîneur.

En cas d'accident, le club n'est pas tenu responsable en dehors des heures d'entraînements et de matchs. Durant les entraînements, seule l'aire de jeu sera accessible aux participants. Les couloirs, vestiaires et tribunes ne sont pas prévus comme aires de jeu. Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur ni celle des dirigeants du club.

Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club. Un calendrier des rencontres est établi et disponible sur Internet sur le site de la FFBB ou sur le site du comité Drôme-Ardèche (catégories U7 à U11), précisant l'heure et le lieu du rendez-vous.

Les parents d'adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes. Ils s'engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé.

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes transportées. Ils s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route.

Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

En particulier, les déplacements n'incombent en aucune manière ni à l'entraîneur ni au coach qui peut laisser sa voiture s'il le souhaite.

Nous invitons les parents des joueurs à venir assister aux matchs afin d'avoir une idée sur le comportement de leur enfant, à venir l'encourager et le soutenir en restant courtois et fair-play face aux adversaires et aux arbitres.

5. ENCADREMENT DES ÉQUIPES

Les entraîneurs, les coaches et référents d'équipes sont nommés par la commission sportive. Ils sont les seuls habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Ils doivent veiller au comportement des joueurs(es) qui composent leurs équipes, sur le terrain, pendant un entraînement ou une rencontre.

6. COMMUNICATION

Les outils de communication de l'USCP Basket sont dans l'ordre de priorité : le facebook @USCP Basket, le site Internet de l'association : <http://www.uscpbasket.fr>, les tableaux d'affichage des installations municipales. Les adhérents de l'USCP Basket sont invités à consulter régulièrement ces outils.

Les adhérents de l'USCP Basket s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone fixe et mobile.

7. PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE DE MON CLUB

L'adhésion engage le licencié à participer **activement** à la vie de son club. En signant une licence à l'USCP Basket, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée par des bénévoles. En aucun cas, le club ne fournit, en contrepartie de la cotisation, une prestation de services. Par conséquent, le joueur a des droits mais également des devoirs : il doit obligatoirement aider à l'installation, à la tenue et au rangement des tables de marques et arbitrer. Chaque licencié lorsqu'il est convoqué pour l'arbitrage, chronométrage, tenue de la feuille de matchs doit être présent au plus tard un quart d'heure avant l'heure prévue de la rencontre. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit organiser elle-même son remplacement. Le planning des convocations (arbitre, table) est disponible sur les outils de communication du club.

Les parents et les seniors doivent s'impliquer en aidant les dirigeants à tenir la buvette, à ranger la salle, à tenir les feuilles de marque ou le chronomètre (pour les licenciés), tâches pour lesquelles une formation est assurée par le club en début et au cours de la saison.

Pour favoriser l'esprit d'équipe, les licenciés et les parents s'engagent à participer, aux manifestations organisées par le Club : goûter ou collation avec les adversaires après les matches, tournois, loto du club, soirées et manifestations. Chaque famille doit être impliquée à tour de rôle dans l'organisation et la réussite des manifestations du club. Le club appréciera toutes les bonnes volontés.

Les joueurs(es), les parent(s) ou entraîneurs(es) sont l'image du club, il est donc essentiel que chacun ait sur le terrain et en dehors une attitude correcte. Chaque licencié et ses parents sont tenus de respecter l'ensemble des personnes qu'il est amené à rencontrer dans le cadre de la pratique du basket (entraîneurs, accompagnateurs, arbitres, dirigeants, spectateurs, adversaires...) ainsi que les installations sportives mises à sa disposition (à domicile comme en déplacement). Ils s'engagent notamment à respecter les décisions et les consignes des entraîneurs, les règles du jeu et les décisions de l'arbitre même lorsqu'elles sont défavorables, l'adversaire et s'interdire toute forme de violence.

Tous les propos à caractère religieux, politique, discriminatoire, insultant, tant verbaux que sur les réseaux sociaux sont formellement prohibés et ne s'auraient engager la responsabilité du club.

8. FORMATION

Le club USCP basket s'engage à payer toutes formations proposées par la FFBB, après accord du bureau, à tout licencié qui souhaiterait développer ses connaissances et compétences dans le domaine de l'encadrement et de l'arbitrage. En début et en cours de saison le club s'engage à initier les licenciés à l'arbitrage et la tenue de table de marque.

9. OBJETS PERSONNELS

Le port de montre, gourmette et autres bijoux n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matches, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors des entraînements et des compétitions.

10. DROIT À L'IMAGE

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos prises lors des entraînements ou les matches puissent être utilisées à travers les moyens de communication du Club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra l'indiquer lors de l'adhésion (conformément à l'article 9 du Code Civil: droit au respect de la vie privée/droit d'image) ou sur simple demande : basket.uscp@gmail.com

11. SANCTIONS

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu de chaque licencié, lors de l'exercice de quelque fonction que ce soit, liée à l'activité basket, **une attitude irréprochable.**

Tout membre licencié peut être sanctionné pour les motifs suivants :

- Non respect des règles énoncées dans le présent document
- Absences consécutives aux entraînements sans motifs
- Détérioration ou dégradation volontaire de matériel appartenant ou non à l'association
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres membres
- Comportement non conforme avec l'éthique sportive et celle du club
- Non respect des statuts fédéraux, ou du club,
- Insultes, tentative de coups, coups volontaires à un officiel, un licencié ou un spectateur,
- Vol.

Le bureau de l'USCP Basket aura la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes :

1. Avertissements,
2. Blâme,
3. Suspension temporaire,
4. Exclusion définitive

Toutes les amendes imputées au club par FFBB, consécutives à des sanctions infligées à un licencié, **seront répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant.** Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

Toi, Basketteur Portois, ces 10 règles tu respecteras.

La licence de basket ouvre des droits à participer aux entraînements et aux matchs organisés par mon club et ma fédération. Néanmoins, elle doit s'accompagner de devoirs.

1. À l'heure, j'arriverai

Les retards perturbent le bon déroulement des entraînements et par conséquent nuisent à mon équipe. Dans tous les cas, lorsque je suis en retard, je dois prévenir et m'excuser auprès de mon entraîneur et de mon équipe. Les retards répétés pourront être sanctionnés.

2. À l'entraînement, présent je serai

Mes absences à l'entraînement m'empêchent de progresser et pénalisent le collectif de mon équipe. Les absences non prévenues à l'entraînement pourront avoir pour conséquence de ne pas être convoqué au match du week-end.

3. Aux matchs, je participerai

Mon absence aux matchs handicape mes coéquipiers, mon équipe et parfois même mon club (forfait). J'ai pris une licence qui m'engage à participer à toutes les compétitions car ce sport est un sport collectif et la présence de tous est essentielle.

4. Poli, je serai

Je dois dire bonjour et au revoir à mon entraîneur, mes dirigeants de club et mes coéquipiers.

5. Le matériel, je rangerai

Le matériel est sorti et rangé par les joueurs : les joueurs ne doivent pas quitter la salle tant que le matériel n'est pas rangé correctement (ballons, plots, maillots rangés et paniers remontés).

6. Le matériel, je respecterai

Je prendrai soin du matériel : ne pas s'asseoir sur les ballons, ne pas tirer au pied, ne pas se suspendre aux paniers. Aux matches, je respecterai la propreté de mon banc et de mon vestiaire avant mon départ.

7. Les règles d'hygiène, je respecterai

Je m'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à la vie en collectivité.

8. Acteur de mon club, je serai

Le joueur de basket a des droits mais également des devoirs : il doit obligatoirement tenir des tables de marques et arbitrer. Sans arbitres, sans officiels de table de marque : pas de matchs ! **Je dois être acteur plutôt que consommateur de basket.**

9. Quelques déplacements, mes proches effectueront

Les déplacements ne peuvent pas être pris en charge par le club. De ce fait les licenciés ou leurs parents s'engagent à effectuer les déplacements inscrits sur le planning de leur équipe.

10. Les manquements graves, j'éviterai

Tout problème de violence physique ou verbale, de vol, de triche, d'alcool, de drogue ou de grave manquement au règlement intérieur provoquera la réunion du bureau qui statuera.

**Ces 10 règles se veulent le symbole de l'esprit sportif qui doit animer tous les membres de l'USCP Basket.
Chacun doit, par conséquent, les respecter.**